

ontrairement à ce que l'on pourrait penser « la Vienne n'est pas un lona fleuve tranquille ». Plusieurs inondations se sont déjà produites par le passé à l'image de la dernière grande crue en 1994. Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) à ce jour datent de 1913 avec un niveau de 6,35 m au pont Henri IV à Châtellerault : c'est la crue de référence dite « centennale » (1 risque sur 100 de se produire tous les ans). En outre, nous gardons à l'esprit les catastrophes récentes causées par les crues de juin 2016 et de janvier 2018 sur des bassins proches. Aussi, il est de notre responsabilité d'anticiper les conséquences négatives d'une inondation similaire à celle de 1913 pour la sécurité des personnes et des biens. La question n'est pas de savoir si une telle crue va se produire mais comment notre territoire saura faire face à un évènement de ce type.

Compte tenu de la densité de population présente aux abords de la Vienne et de la topographie des lieux, Châtellerault et les communes de Naintré, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtellerault, Vouneuil-sur-Vienne et Bonneuil-Matours ont été identifiées comme Territoire à Risque Important (TRI) vis-à-vis des inondations par arrêté préfectoral du 26 novembre 2012. À partir de 2014, l'EPTB Vienne a co-piloté avec la sous-préfecture de Châtellerault une démarche visant à réunir l'ensemble des acteurs (élus, usagers, services de la gestion de crise, gestionnaires de réseaux, etc.) et définir ainsi les mesures à prendre pour réduire ce risque. Cette Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) a été validée par arrêté préfectoral du 22 juillet 2016.

Au cours des discussions, plusieurs communes amont ont été associées à cette réflexion notamment pour tenir compte des zones d'expansion de crue qui participent à la gestion de l'aléa : il s'agit de Bellefonds, la Chapelle-Moulière, Bonnes, Chauvigny et Valdivienne.

Dès lors, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été décidé pour mettre en œuvre les orientations de la stratégie. Signé le 8 février 2018, il constitue un véritable projet de territoire multithématique articulé autour de 20 actions visant à prévenir et à réduire les risques d'inondation. Ces actions sont portées par 6 maîtres d'ouvrage : la ville de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC), le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA), l'EPTB Vienne, le Département de la Vienne et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Vienne. Toutes les communes citées précédemment participent également à la bonne réalisation du PAPI. Le montant total prévisionnel est d'1,125 million d'euros réparti sur 3 ans (2018-2020). Le financement est assuré à plus de 80 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPNRM) - Fonds Barnier - et les fonds européens au titre du FEDER Plan Loire gérés par la Région Centre-Val de Loire.

Cette lettre d'information a pour objectif de communiquer sur les actions entreprises et sera éditée annuellement. L'EPTB Vienne en tant que coordonnateur général du PAPI est également le rédacteur de cette lettre. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

ÉDITO

François BOCK, 1er Vice-Président de l'EPTB Vienne

> Yienne Ctablissement Public Territorial de Bassin



— Témoignages

Daniel TREMBLAIS,

Vice-Président de Grand Châtellerault

« La CA Grand Châtellerault a souhaité s'engager dans le PAPI Vienne Aval sur deux axes de travail : la sensibilisation pour que chacun puisse prendre conscience du risque potentiel sur le territoire et la réduction de la vulnérabilité en zone inondable (habitat, équipements publics, activités économiques). Il s'agit principalement de limiter les dommages mais aussi de s'assurer d'un retour à la normale le plus rapidement possible. Pour ce faire, notre territoire doit savoir se préparer ».

Jocelyn SNOECK,

Sous-Préfet de Châtellerault

« Pour la première fois, les acteurs locaux entre Valdivienne et Châtellerault se retrouvent pour définir un programme d'actions global et partagé de prévention des inondations. L'État y prend part activement, en portant 3 actions et en financant 57 % du programme. Cette démarche concertée constitue une avancée significative vers la réduction des conséquences dommageables des inondations sur ce territoire. L'EPTB Vienne y joue un rôle central. Le PAPI permettra de mieux se préparer à affronter ces événements et d'y faire face en limitant au maximum les effets sociaux, économiques et environnementaux ».



Michel SAUMONNEAU,

Maire de Bonnes

« Cette démarche est une très bonne nouvelle pour les communes rurales situées au bord de la Vienne. Elle va nous permettre, à court terme et à moindre coût grâce aux subventions, de communiquer sur ce risque inondation en installant des repères de crues à des endroits stratégiques et en menant des actions en direction des enfants des écoles et de la population. Enfin, nous devrions pouvoir effectuer un diagnostic complet sur les eaux de ruissellement qui aggravent ce phénomène ».

Le PAPI c'est quoi ?"



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est un outil contractuel entre l'Etat et les collectivités. Dans le cadre d'une démarche globale et coordonnée de réduction du risque d'inondation, il permet d'apporter des financements prioritaires (jusqu'à 80 % du coût des opérations) pour la réalisation des actions du programme. Ces financements proviennent principalement :

- du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier », créé par la loi Barnier du 2 février 1995. Il est géré par la caisse centrale de réassurance.
- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Plan Loire géré par la Région Centre-Val de Loire sur la période 2014-2020.

Plusieurs axes peuvent être développés dans un PAPI, à savoir :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- > Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'aménagement du territoire
- > Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le PAPI Vienne Aval traite de l'ensemble de ces axes à l'exception des axes 2 et 7 notamment en raison de la couverture de l'axe Vienne par le dispositif de suivi VIGICRUES¹ mais aussi parce qu'il n'existe pas de système d'endiguement.

1- www.vigicrues.gouv.fr



Zoom sur 3 actions en cours

Repères de crue (axe 1)

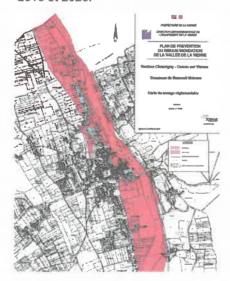


De nombreuses marques (appelées laisses de crue) témoignent des inondations passées. Elles sont souvent inscrites à la craie ou à la peinture sur les facades et sont généralement fragiles. Elles doivent être recensées, matérialisées, entretenues et protégées par les pouvoirs publics d'après l'article L. 563-3 du code de l'environnement.

Les 11 communes du PAPI ont confié cette mission à l'EPTB Vienne, M. Dorian DZIADULA, étudiant en Master 2 Gestion des catastrophes et risques naturels à l'université de Montpellier procède au recensement des traces dans le cadre d'un stage au sein de l'EPTB Vienne. À l'issue de ce travail, l'implantation de repères pérennes a pour objectif d'entretenir la mémoire collective des évènements passés. Ces informations sont consignées dans la base de données nationale2.

Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) sur le Clain aval (axe 4)

Le plan de prévention des risques (PPR) permet de délimiter les zones exposées aux risques, réglementer l'occupation des sols, les constructions et aménagements et définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. C'est une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme. L'État souhaite élaborer ce PPR inondation sur le troncon du Clain de Dissay à Châtellerault, zone de confluence avec la Vienne fortement impactée lors des dernières crues connues. Réalisée par la DDT, la procédure sera menée en concertation avec les acteurs concernés du territoire entre 2018 et 2020.



Réduction de la vulnérabilité des activités économiques (axe 5)

Sur le TRI de Châtellerault, les impacts d'une crue de grande ampleur pourraient s'avérer significatifs sur les activités économiques situées en zones inondables, et l'ensemble du bassin d'emploi. Pour contribuer à la résilience du territoire, des actions efficaces d'anticipation et d'adaptation sont nécessaires. S'appuyant sur un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a démarré une action relative à l'analyse et au diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques.

Les principales étapes seront d'identifier, de sensibiliser et d'accompaaner les industries, commerces ou artisans situés en secteurs vulnérables, en leur proposant la réalisation d'un diagnostic gratuit. Cette étape primordiale de la démarche permettra d'identifier les principales vulnérabilités du site (sécurité du personnel, outil de production. fonctionnement, site de stockage, etc.), afin de proposer des mesures d'adaptation à l'échelle de l'activité économique.

2- www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr



L'absence de règle de conduite face aux inondations peut mettre en danger des vies ou perturber l'action des secours. À l'instar du Japon, pays soumis au risque sismique dont la population est éduquée pour faire face aux catastrophes, un apprentissage de toutes les classes d'âge est nécessaire pour favoriser les comportements adaptés en cas d'évènement majeur. Pour cela, la perception du risque est un préalable (CEPRI, 2013). Afin d'amorcer une « culture du risque », plusieurs actions sont prévues au programme : la pose de repères de crue, l'élaboration d'un jeu de piste autour du risque inondation sur Châtellerault, l'exposition de panneaux d'information au salon de l'habitat ou bien encore la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires.



Carte du territoire

11 communes
400 km²
≈ 59 000 habitants
285 km de cours d'eau
dont 75 km pour la Vienne

Exemple d'enjeux impactés :

Pour une crue « moyenne » de retour tous les 100 ans (crue centennale), les enjeux inondés sur le territoire à risque important (TRI) sont :

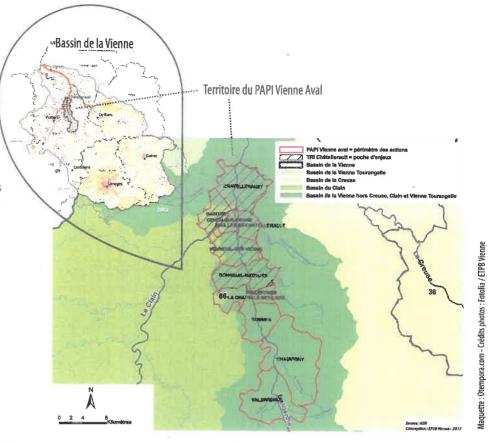
1960 personnes

765 emplois

1 900 bâtiments

Soit environ 5% de la population totale et 5% des bâtiments.

Et aussi . . . des établissements utiles à la gestion de crise, des réseaux, des écoles, des zones d'activités économiques, du patrimoine culturel. . .





Quelle organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PAPI ?

Les axes couverts par le PAPI nécessitent une approche transversale, c'est pourquoi un mode de gouvernance adapté a été mis en place :

Un comité de pilotage

Il réunit l'ensemble des parties prenantes (élus, usagers, services de la gestion de crise, gestionnaires de réseaux, etc.).

Il assure la vision d'ensemble du dispositif pour en garantir la cohérence, valide le bilan de l'année écoulée et la programmation à venir.



Il est composé uniquement des maîtres d'ouvrage inscrits dans le PAPI et des financeurs.

Il suit en détail l'état d'avancement des actions en cours, identifie les freins et leviers en cas de difficultés.





L'EPTB Vienne

Il anime le comité de pilotage et le comité technique, prépare le bilan et la programmation.

Il assure la coordination de l'ensemble des actions et constitue la cheville ouvrière du dispositif.

Les maîtres d'ouvrage

(porteurs de projets)

Les financeurs

(notamment FEDER Plan Loire et l'État au travers du fonds Barnier).

LE COORDONNATEUR:

EPTB Vienne

18 rue Soyouz Parc Ester Technopole 87 068 LIMOGES Cedex 05.55.06.39.42

Antenne de Poitiers : 05.49.62.91.22 f.blaize@eptb-vienne.fr

LES PORTEURS DE PROJETS:



CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GRAND









LES FINANCEURS







Cette opération est cofinancée par l'Union européenne L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional